



# COMMUNICATION FINANCIÈRE DE CFG GROUP AU 31 DÉCEMBRE 2014

- Comptes consolidés de CFG Group au 31 décembre 2014
- Comptes sociaux de CFG Group au 31 décembre 2014



## COMPTES CONSOLIDÉS DE CFG GROUP AU 31 DÉCEMBRE 2014

### EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le Groupe CFG a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'IASB (International Accounting Standards Board) à cette date. Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 9 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations. Les comptes consolidés du Groupe CFG ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers à la juste valeur par résultat, qui sont évalués à leur juste valeur.

### 1. NORMES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

#### BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CFG Group et ses filiales au 31 décembre 2014. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Tous les soldes, produits et charges intra-groupes ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité. Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

#### PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par CFG sont consolidées par intégration globale. CFG contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités. Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou mise en équivalence. CFG possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle. Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en tenir le contrôle. L'influence notable est présumée exister lorsque CFG détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité. Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

#### LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**Norme**  
Une immobilisation corporelle est un actif physique d'utilisation durable pour une entreprise employée dans la production de biens et services ou loué à des tiers ou à des fins administratives. L'évaluation d'une immobilisation corporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :  
**Le modèle du coût amorti**  
Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.  
**Le modèle de la réévaluation**  
Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.  
**L'approche par composants**  
Les éléments significatifs des immobilisations corporelles qui imposent un remplacement à intervalles réguliers sont comptabilisés comme des actifs distincts et amortis car ils ont des durées d'utilité différentes de celles des immobilisations corporelles auxquelles ils sont liés. La valeur résiduelle est le montant net qu'une entreprise s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

**Options retenues**  
Les options retenues sont celles du modèle du coût amorti et de l'approche par composants. Les frais d'acquisition ont été inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Aménagements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	5 et 10 ans	5 et 10 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

#### IMMEUBLES DE PLACEMENT

**Normes**  
Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Par conséquent, un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. C'est distingué un immeuble de placement d'un bien immobilier occupé par son propriétaire. La production ou la fourniture générale des flux de trésorerie qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'offres.

**Options retenues**  
À la date d'arrêté, le groupe CFG Group ne dispose pas d'immeubles de placement.

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**Norme**  
Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production ou la fourniture de biens et services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives. L'évaluation d'une immobilisation incorporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

• **Le modèle du coût amorti**  
Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

• **Le modèle de la réévaluation**  
Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée à leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

#### Options retenues

Les immobilisations incorporelles de CFG Group sont évaluées à leur coût amorti. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont les durées d'utilité. La valeur résiduelle est estimée comme nulle. Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux phases :  
• les dépenses relatives à la phase de recherche sont comptabilisées en charges ;  
• les dépenses relatives à la phase de développement sont actives.

#### GOODWILL

**Norme**  
Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises constituant une acquisition représente un paiement effectué par l'acquéreur dans l'attente d'avantages économiques futurs. Ces avantages économiques futurs peuvent résulter de la synergie entre les actifs identifiables acquis ou d'actifs qui, pris isolément, ne remplissent pas les conditions requises pour une comptabilisation dans les états financiers mais pour lesquels l'acquéreur est disposé à effectuer un paiement lors de l'acquisition. L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif. Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

#### Options retenues

Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de tests de pertes de valeur annuels ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

#### CONTRATS DE LOCATION

**Norme**  
Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Il convient de distinguer entre :  
Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;  
Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

#### Options retenues

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, en contrepartie, ils sont comptabilisés en passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la durée d'utilisation.

#### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

##### Norme

**Prêts & Créances**  
La comptabilisation des prêts et créances suit la méthode du coût amorti. Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

##### Provisions pour dépréciation des prêts & créances

À chaque date de clôture, une entité doit apprécier s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont applicables sur base individuelle et sur base collective.

##### Emprunts et dépôts

Un emprunt ou un dépôt classé dans la rubrique « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement à sa juste valeur augmentée ou diminuée des coûts de transaction et des commissions perçues. À chaque clôture, l'emprunt ou le dépôt fait l'objet d'une évaluation au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif (taux actualisé). Le dépôt classé dans la rubrique « Passifs détenus à des fins de transaction » est évalué à sa juste

valeur. La juste valeur du dépôt n'inclut pas les intérêts courus.

##### Options retenues

**Prêts & Créances**  
Les prêts et créances sont évalués à leur juste valeur qui correspond généralement à leur valeur nominale. À chaque date d'arrêté, les créances sont comptabilisées au coût amorti déduction faite des pertes de valeurs.  
CFG Group applique la méthode de dépréciation individuelle des prêts & créances.  
**Emprunts et dépôts**  
Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable étant donné la nature des opérations réalisées par CFG Group.

##### PROVISIONS DU PASSIF

##### Norme

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :  
• l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;  
• il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;  
• le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

##### Options retenues

CFG Group procède à l'analyse et l'actualisation de l'ensemble des provisions pour risques et charges. Le groupe annule les provisions à caractère général et les provisions réglementées.

##### TITRES

##### Norme

Selon la norme IAS 39, tout actif doit appartenir à l'une des quatre catégories des actifs. Les titres sont classés dans le champ d'application de la norme et se classent en fonction de l'intention de gestion.

##### Titres du portefeuille de Transaction - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit des actifs acquis ou générés par l'entreprise dans le but principal de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Tout actif financier dont le rythme de transaction est fréquent doit faire partie du portefeuille de transaction. Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

##### Titres du portefeuille (Available For Sale) - Disponibles à la vente

La catégorie de titre « titres financiers disponibles à la vente » comprend : les titres de participation non consolidés, les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, et les autres titres détenus à long terme.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transactions inclus lorsque ces derniers sont significatifs. Aux dates de clôture, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents et différés ».

Lorsqu'il existe un signe objectif de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue notamment une indication objective de dépréciation.

##### Titres du portefeuille (Held To Maturity) - Détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « titres détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction) et la valeur à l'échéance.

##### Titres du portefeuille « Prêts et créances »

Ce sont les actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché et non destinés à être cédés. Ils sont évalués à leur juste valeur qui correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances sont comptabilisées au coût amorti déduction faite des pertes de valeurs tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

##### Options retenues

CFG Group procède à la classification de ses titres en fonction de l'intention de gestion dans les deux catégories suivantes :  
• Titres financiers disponibles à la vente qui comprennent le portefeuille - titres de CFG Group (mère) ainsi que les titres de participations non consolidés ;  
• Titres financiers à la juste valeur par résultat qui comprennent le portefeuille - titres des autres filiales du Groupe (actions, OPCVM, etc.)

##### IMPÔT SUR LE RESULTAT

##### Norme

Dès lors qu'un actif ou un passif a une valeur fiscale différente de sa valeur comptable, l'écart est qualifié de différence temporelle et doit donner lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

##### Options retenues

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue. Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les contreparties donnent lieu à une comptabilisation d'impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres. Les soldes d'impôt différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale consolidé, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.



## Bilan IFRS au 31.12.2014 (En milliers de DH)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP		32 026	12 185
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	1 666 158	321 576
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	118 767	181 735
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.3	271 461	7 294
Prêts et créances sur la clientèle	2.4	440 936	268 690
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs d'impôt exigible		72 599	58 825
Actifs d'impôt différé		86 486	58 727
Comptes de réévaluation et autres actifs		256 068	161 051
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immobilisations de placement			
Immobilisations corporelles	2.5	88 378	39 285
Immobilisations incorporelles	2.5	116 720	124 485
Écarts d'acquisition	2.6	10 142	10 142
<b>Total ACTIF</b>		<b>1 659 941</b>	<b>1 240 005</b>

PASSIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales, Trésor public, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.7	15 947	69 399
Dettes envers la clientèle	2.8	611 278	379 662
Titres de créance émis		479 378	338 649
Ecart de réévaluation passif des PTF couverts en taux			
Provisions		71 228	30 860
Passifs d'impôt exigible		18 759	22 820
Comptes de régularisation et autres passifs		160 128	61 272
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	2.9	138	138
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
Capitaux propres		303 085	338 857
Capitaux propres par groupe		300 473	334 053
o Capital et réserves titres		351 216	357 700
o Réserves consolidées		-29 212	-1 151
o Gains ou pertes latents ou différés		13 020	11 900
o Résultat de l'exercice		-34 051	-36 768
Intérêts minoritaires		2 412	2 804
<b>Total PASSIF</b>		<b>1 659 941</b>	<b>1 240 005</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT IFRS AU 31.12.2014 (En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés		29 438	26 151
Intérêts et charges assimilés		-23 275	-25 589
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>3.1</b>	<b>-2 767</b>	<b>562</b>
Commissions (produits)		82 249	81 887
Commissions (charges)		-16 270	-16 838
<b>Marges sur commissions</b>	<b>3.2</b>	<b>65 779</b>	<b>65 049</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		37 493	3321
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		1 452	5 805
Produits nets des autres activités		-1 750	-1 529
<b>Produit net bancaire</b>		<b>108 607</b>	<b>73 138</b>
Charges générales d'exploitation		-108 827	-93 710
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-18 855	-11 489
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>		<b>-27 075</b>	<b>-32 061</b>
Coût du risque	3.3	0	-1 348
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-27 075</b>	<b>-33 409</b>
Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-28 109	-28 583
Gains ou pertes nets sur autres actifs			
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-55 184</b>	<b>-61 992</b>
Impôt sur les résultats		20 792	24 003
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>-34 392</b>	<b>-37 989</b>
<b>Résultat net</b>		<b>-34 392</b>	<b>-37 989</b>
Intérêts minoritaires		-341	-421
<b>Résultat net part de groupe</b>		<b>-34 051</b>	<b>-36 768</b>

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ (En milliers de DH)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	31/12/2014	31/12/2013
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-34 392</b>	<b>-37 989</b>
Écarts de conversion	1 120	19 102
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des AFS		
Réévaluation des immobilisations		
Impôt sur le résultat des autres éléments du résultat global		
Quote part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées		
<b>Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 120</b>	<b>19 102</b>
<b>Résultat Global total de l'année</b>	<b>-33 272</b>	<b>-18 087</b>
Dont Intérêts minoritaires		
<b>Dont Résultat Global net - Part de Groupe</b>	<b>-33 272</b>	<b>-18 087</b>

## TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ (En milliers de DH)

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
<b>Capitaux propres ouverture 01.01.2012</b>	<b>46 608</b>	<b>68 322</b>	<b>0</b>	<b>235 111</b>	<b>11 033</b>	<b>361 074</b>	<b>77 990</b>	<b>439 064</b>
Effet des changements de méthodes comptables				-2 686		-2 686		-2 686
<b>Capitaux propres ouverture 01.01.2013</b>	<b>288 957</b>	<b>68 813</b>	<b>0</b>	<b>-1 168</b>	<b>-7 202</b>	<b>349 400</b>	<b>3 224</b>	<b>352 424</b>
Effet des changements de méthodes comptables								
<b>Capitaux propres retraités 01.01.2013</b>	<b>288 957</b>	<b>68 813</b>	<b>0</b>	<b>-1 168</b>	<b>-7 202</b>	<b>349 400</b>	<b>3 224</b>	<b>352 424</b>
Augmentation de capital								
Mouvements sur titres propres								
Paiements fondés sur actions								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				-36 768		-36 768	-421	-37 189
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	19 102	19 102	0	0	19 102
- Variation de valeur des instruments financiers				19 102				19 102
- Écarts de conversion								
Variations de périmètre								
Autres variations				2 319		2 319	0	2 319
<b>Capitaux propres au 31.12.2013</b>	<b>288 957</b>	<b>68 813</b>	<b>0</b>	<b>-35 617</b>	<b>11 900</b>	<b>334 053</b>	<b>2 804</b>	<b>336 857</b>
<b>Capitaux propres ouverture 01.01.2014</b>	<b>288 957</b>	<b>68 813</b>	<b>0</b>	<b>-35 617</b>	<b>11 900</b>	<b>334 053</b>	<b>2 804</b>	<b>336 857</b>
Effet des changements de méthodes comptables								
<b>Capitaux propres retraités 01.01.2014</b>	<b>288 957</b>	<b>68 813</b>	<b>0</b>	<b>-35 617</b>	<b>11 900</b>	<b>334 053</b>	<b>2 804</b>	<b>336 857</b>
Augmentation de capital								
Mouvements sur titres propres								
Paiements fondés sur actions								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				-34 051		-34 051	-361	-34 392
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	1 120	1 120	0	0	1 120
- Variation de valeur des instruments financiers				1 120	1 120	0	0	1 120
- Écarts de conversion								
Variations de périmètre								
Autres variations				-447		-448	-52	-500
<b>Capitaux propres au 31.12.2014</b>	<b>288 957</b>	<b>68 813</b>	<b>0</b>	<b>-70 117</b>	<b>13 020</b>	<b>300 673</b>	<b>2 412</b>	<b>303 085</b>

## TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers de DH)

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE	31/12/2014	31/12/2013
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-55 184</b>	<b>-61 992</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	18 855	11 489
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	0	0
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	19 924	25 241
Dotations nettes aux provisions	-249	1 347
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Prêts et créances (gain net) des activités d'investissement	-26 570	-10 834
Pertes nettes (gain net) des activités de financement		
Autres mouvements		
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>11 440</b>	<b>27 343</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-53 222	-26 451
Flux liés aux opérations avec la clientèle	59 569	183 705
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	302 206	-45 009
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-37 483	-30 308
Impôts versés	-3 931	-5 605
<b>Diminution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>247 781</b>	<b>21 483</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>247 781</b>	<b>21 483</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	50 520	2 636
Flux liés aux immobilisations de placement		
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-44 154	-19 887
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-13 444</b>	<b>-17 251</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0	0
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Flux liés à la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>284 137</b>	<b>4 432</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>284 137</b>	<b>4 432</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>18 771</b>	<b>14 537</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	12 185	8 614
Comptes (actif & passif) et pré-emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 286	5 925
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>203 108</b>	<b>18 971</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	32 026	12 185
Comptes (actif & passif) et pré-emprunts à vue auprès des établissements de crédit	271 082	6 786
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>284 137</b>	<b>4 432</b>

## 2.1 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT (En milliers de DH)

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	31/12/2014	31/12/2013
<b>Portefeuille de transaction</b>	<b>166 158</b>	<b>321 576</b>
Titres de créances négociables	48 010	124 007
Obligations	30 936	49 030
Actions et autres titres à revenu variable	87 212	146 539
Instruments dérivés		
<b>Portefeuille à la juste valeur sur option</b>	<b></b>	<b></b>
Titres de créances négociables		
Obligations		
Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>166 158</b>	<b>321 576</b>

## 2.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (En milliers de DH)

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	31/12/2014	31/12/2013
Titres de créances négociables		
Obligations		
Actions et autres titres à revenu variable	3 471	48 848
Titres de participations non consolidés	115 996	132 821
<b>Actifs financiers disponibles à la vente avant dépréciation</b>	<b>119 467</b>	<b>181 735</b>
Provision pour dépréciation des actifs disponibles à la vente		
<b>Actifs disponibles à la vente nets de dépréciation</b>	<b>119 467</b>	<b>181 735</b>
dont gains ou pertes latents ou différés	13 545	19 851

## 2.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (En milliers de DH)

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	31/12/2014	31/12/2013
Comptes et prêts	271 461	7 294
Valeurs reçues en pensions		
Autres prêts et créances		
<b>Total prêts et créances avant dépréciation</b>	<b>271 461</b>	<b>7 294</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances		
<b>Total prêts et créances nets de dépréciation</b>	<b>271 461</b>	<b>7 294</b>

## 2.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE (En milliers de DH)

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	68 145	51 438
Prêts consentis à la clientèle (1)	373 849	218 880
Opérations de location financement		
<b>Total prêts et créances avant dépréciation</b>	<b>442 014</b>	<b>270 318</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 078	-1 828
<b>Total prêts et créances nets de dépréciation</b>	<b>440 936</b>	<b>268 690</b>

## 2.5 IMMOBILISATIONS (En milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	31/12/2014	31/12/2013
<b>Immobilisations de placements</b>	<b></b>	<b></b>
Immobilisations de placements		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>116 720</b>	<b>124 485</b>
Immobilisations incorporelles	116 720	124 485
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>88 378</b>	<b>39 285</b>
Terrains et constructions	40 720	44 804
Mobiliers et matériels d'exploitation	19 968	9 791
Biens donnés en location		
Autres immobilisations corporelles	27 680	10 588
<b>Total immobilisations</b>	<b>205 098</b>	<b>159 770</b>

## 2.6 ECARTS D'ACQUISITIONS (En milliers de DH)

ECARTS D'ACQUISITIONS	31/12/2014	31/12/2013
Valeur comptable en début de période	10 142	10 142
cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>10 142</b>	<b>10 142</b>
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Fidélités précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>10 142</b>	<b>10 142</b>

## 2.7 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (En milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	31/12/2014
---	------------

6. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

**DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES**  
La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Group repose sur des règles et procédures internes claires et une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al-Maghrib.  
Cet organisme est composé des organes suivants :  
- **Comité d'Administration** : examine et approuve la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques ;  
- **Direction Générale** : arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la banque ;  
- **Gestion Globale des Risques** : a en charge la mise en place et le suivi du dispositif global de gestion des risques de Crédit, Marché, Liquidité et Opérationnel.

**6.1.1 RISQUE DE CRÉDIT**  
On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

**Organisation et gouvernance**  
Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de crédit est organisé autour de plusieurs structures commerciales et contrôlées dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.  
Un comité de crédit est mis en place. Composé de la direction générale, du directeur du Risk Management et de la direction juridique. Il se prononce sur la décision relative au risque de crédit conformément à la politique de crédit et au système de délégation de la banque.

**Politique et procédures d'octroi de crédit**  
Les crédits de CFG Group sont principalement destinés aux grandes entreprises et à la clientèle particulière.  
Trois types sont aujourd'hui activés : le crédit de Trésorerie One Shot, le crédit Lombard et le crédit à l'habitat récemment mis en place par la banque.  
La politique de gestion des risques de CFG Group relative aux crédits s'appuie sur les principes suivants :  
- Le respect de la réglementation relative au crédit ;  
- Le respect des règles et procédures internes régissant l'octroi de crédits : ratios de couverture par les garanties, qualité, liquidité, coût de financement, taux d'endettement ;  
- L'élaboration et l'utilisation d'outils d'aide à l'évaluation des risques et à la décision : fiches de contrôle, check List, grille de scoring pour le risque immobilier ;  
- L'implémentation des entités commerciales et commerciales dans la prise de décision de crédit ;  
- La mise en place d'un dispositif de délégation en fonction du montant et du type de crédit demandé ;  
- Le suivi et le contrôle des garanties assurés régulièrement par les fonctions centrales et commerciales ;  
- Le respect des limites internes.

**Procédure d'octroi et dispositif de dérogation**  
Le processus d'octroi de crédit est mis en œuvre au sein de l'établissement depuis le 31 décembre 2013.  
1. **Constitution du dossier de crédit** : Assuré par les conseillers, elle comporte d'un premier les informations liées au client et la collecte des documents nécessaires à l'analyse du dossier, puis d'autre part, l'émission d'un rapport sur celui-ci, sur la base de sa conformité aux conditions et aux normes de crédit internes.  
2. **Analyse du dossier de crédit** : Sur la base des différents éléments collectés par l'entité commerciale, l'analyse du dossier de crédit relève de la responsabilité globale de la banque, et du département de Risk Management, la direction juridique. Elle comporte notamment le contrôle des garanties, l'analyse financière et l'évaluation du risque Crédit ainsi que l'analyse de son impact sur les ratios globaux de CFG Group.  
3. **Prise de décision et dispositif de dérogation** : Un dispositif de dérogation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place par CFG Group, en fonction du montant sollicité.

**Dispositif d'évaluation et de suivi des risques de crédit**  
Le suivi du risque de crédit relève aussi bien de la responsabilité des entités commerciales que de celle des entités centrales et Risk Management, département Crédit.  
**Système de notation**  
Le suivi du risque de crédit, l'analyse de la qualité des engagements de crédit à l'actif se fait au sein de l'entité commerciale sur la connaissance approfondie du client et sur la qualité des données fournies par ce dernier, bien sûr, basé de données, portefeuille à noter. Ces données sont mis à jour régulièrement afin de s'assurer de la qualité d'engagement des crédits dénotés. Ainsi, l'analyse de la qualité des engagements se base essentiellement sur la qualité des garanties présentées ainsi que sur le ratio de couverture.  
Quant au suivi du risque, l'évaluation est effectuée sur la base de la grille de scoring qui regroupe l'ensemble des critères d'acceptation mis en place par la banque. Celle-ci, anciennement intitulée "score de risque", a été remplacée par un score de risque, qui est une note de 1 à 5, allant de 1 (meilleure note) à 5 (pire note). Celle-ci constitue la base de l'évaluation du crédit et permet de vérifier la conformité et le respect des normes et procédures internes de crédit.  
Le suivi du risque de crédit est assuré par le département de crédit, CFG Group s'engage sur un projet de mise en place d'un système de notation pour les professionnels et entreprises concernées par le crédit. Ce dispositif se basera sur un modèle statistique "modèle scoring" qui permettra d'attribuer à chaque entreprise un score sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, chaque entreprise sera affectée à une classe de risque définie par des intervalles de scores selon les normes de Bâle 2.

**Suivi des garanties**  
Plusieurs types de garanties sont acceptés par CFG Group, selon le type de crédit demandé :  
- Le nantissement des valeurs mobilières et d'OPVM détenus par l'emprunteur ;  
- La caution ;  
- L'ypothèque ;  
- L'Assurance-Crédit.  
La notation de couverture par des garanties sont mis en place et contrôlée régulièrement. Un suivi en central est assuré au quotidien lorsqu'il s'agit d'un portefeuille financier donné en garantie. Un appel de marge est alors déclenché suite à la baisse de la valorisation du portefeuille.  
La banque peut également accepter des garanties immobilières en cas de surendettement d'un bien immobilier impliquant la dégrèvement d'une des valeurs données en garanties par le client, à forte dégradation de la situation financière, liquidation de la société dont les titres sont saisis, appropriation d'un bien immobilier pour cause d'usage publique, etc.

**Provisions en souffrance**  
Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Group, les créances éligibles au provisionnement au regard de la réglementation sont systématiquement dénotées par la Média Office Banque, qui en informe le Comité de crédit.  
Conformément à la réglementation en vigueur, les provisions sont classées dans la catégorie :  
- créance pré-doutée, lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;  
- créance douteuse, lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;  
- créance compromise, lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme ;  
Le montant des provisions à constituer est fixé par le comité de crédit, sachant que les créances pré-doutées, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits qui détalées au niveau de l'article 15 de la circulaire n° 19/02/2002.  
Le remboursement de l'emprunt implique la mise en œuvre de provisions proportionnelles aux créances.  
Le classement d'une créance dans la catégorie des créances irrégulières ou dans l'une des catégories des créances en souffrance entraîne le classement de cette créance dans la catégorie des créances dénotées sur la contrepartie concernée. Cette disposition ne s'applique pas aux créances détenues par les partenaires.  
En cas de créance irrégulière ou en cas d'arrangement justifié avec le client pour le règlement partiel du capital de la créance, un passage à la catégorie de partie en souffrance est effectué, à la demande de la direction de crédit, après avoir obtenu l'avis du comité de crédit. Enfin, une créance en souffrance n'est éliminée du portefeuille des crédits de CFG Group en 2014. De ce fait aucune provision des "CSE" n'est enregistrée sur ces crédits.

**Recouvrement**  
Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, CFG Group doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement à l'amiable.  
La voie judiciaire devient inéluctable lorsque la procédure de recouvrement à l'amiable s'avère non concluante.  
Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape et peut éventuellement déboucher sur un arrangement amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire.

**Dispositif de limites internes et stress tests**  
Une limite interne de risque est définie et fixée pour le portefeuille des crédits. Elle se définit comme la limite à ne pas dépasser quelque soit l'évolution des facteurs de risque. Le scénario catastrophe. Cette limite correspond à un pourcentage des fonds propres et donne lieu à un montant d'exposition maximale (c'est-à-dire un plafond d'engagement qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales). La limite de partie maximale est revue régulièrement en fonction des données de marché.  
Le comité de signaler qui assure l'impact de la limite interne de risque de crédit sur le portefeuille de CFG Group en 2014.  
Par ailleurs, les scénarios de stress tests maximum sont appliqués au portefeuille des crédits de CFG Group conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib. Ceux-ci consistent en un déclassement d'une quote-part additionnelle de l'encours sain des portefeuilles de crédits (entreprises, par secteur, immobilier, crédits à la consommation...). Les impacts sont des dispositions de la circulaire n°19/02/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.  
Le comité de gestion de risque en 2014, l'impact sur les fonds propres et sur le ratio de solvabilité est très faible. Ce dernier reste largement supérieur au minimum réglementaire.

**Information de l'organe d'administration et de direction**  
La direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de crédit à travers le suivi du ratio de couverture par des clients ainsi que les reportings trimestriels portant sur le coefficient maximum de division des risques par emprunteur et par groupe d'intérêt.  
En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de crédit lors des comités d'aide semestriels et des comités d'administration.

**6.1.2 RISQUE DE CONCENTRATION**  
Le risque de concentration est le risque inhérent à l'exposition de la banque à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou à l'opportunité à poursuivre ses activités essentielles.  
Il s'agit des expositions de toute nature, inscrites au bilan ou en hors bilan, susceptibles d'exposer l'établissement à des pertes du fait du défaut de la contrepartie.  
Le risque de concentration peut découler de l'exposition en :  
- des portefeuilles de crédits ;  
- des catégories de contreparties, OE, PME, TPE et agricoles ;  
- des contreparties appartenant à une même région géographique ;  
- des groupes d'entités ;  
- des contreparties individuelles.

**Répartition des engagements de la banque**  
Répartition des engagements par secteur d'activité : On note une certaine diversification sectorielle dans la répartition du portefeuille de CFG Group. Par ailleurs, son exposition au secteur de la promotion immobilière représente 15,4% de l'encours des engagements.  
Répartition des engagements par catégorie de contrepartie : Les expositions de la banque en 2014 sont essentiellement concentrées entre la clientèle particulière et les grandes entreprises.  
Répartition des engagements de la banque par zone géographique : Les engagements de CFG Group sont fortement concentrés sur les deux régions du grand Casablanca et du Rabat et Région.

**Dispositif de suivi du risque de concentration**  
**Système de limites**  
Des limites de contreparties relatives aux prêts interbancaires effectués par CFG Group auprès des banques de la place sont définies. Ces limites sont revues et validées annuellement par le conseil d'administration. De plus, la banque a intérêt de privilégier des contreparties jugées "risquées".  
Des limites en positions pour le portefeuille de dette privée est également définies. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit. Cette limite est également revue et validée annuellement par le conseil d'administration.  
Enfin, conformément à la circulaire N°02/02/2012 relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit, une mesure de provision par bénéficiaire est réalisée trimestriellement, et ce à travers la calcul du rapport entre un partiel de la totalité des risques pondérés exposés sur un même bénéficiaire et d'autre part les fonds propres, qui ne doit pas dépasser 20%. Un suivi régulier est réalisé en central.

**Stress tests minimum**  
Le scénario de stress test minimal relatif au risque de concentration est appliqué au portefeuille des créances de CFG Group, conformément à la réglementation Bank Al-Maghrib.  
Le comité de signaler qui en 2014, l'impact du choc appliqué au portefeuille des créances sur les fonds propres et sur le ratio de solvabilité de l'établissement est très faible. Celui-ci reste largement supérieur au minimum réglementaire.

**6.1.3 RISQUE DE MARCHÉ**  
Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix du marché.  
Dans le cas de notre établissement, ils recourent les risques de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation.

**Organisation et gouvernance**  
Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de marché est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.  
La direction Marché des capitaux est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque. Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque. Elle est également en charge de la mise en œuvre des limites de risques réglementaires relatives à ses activités.  
La Gestion Globale des Risques est chargée de l'évaluation des risques de Marché. A ce titre, elle élabore la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi, tels que recommandés par Bank Al-Maghrib.

**Dispositif et surveillance des risques de Marché**  
**Mesure des limites et indicateurs de risque**  
Plusieurs limites et indicateurs de risque sont définies en matière de risque de Marché :  
**Des limites en position par activité**  
- Des limites de limites sont définies en relation à la position du portefeuille Actions ; d'une part, une liste des valeurs éligibles au trading selon les critères de capitalisation et de liquidité est définie ; puis d'autre part, des limites maximales en position globale et par valeur sont fixées ;  
- Quant à l'activité Tan, un scénario de stress test est défini pour les limites de risques réglementaires relatives à ses activités ;  
- Hors Etablissements de Crédit. Pour ces derniers, les limites prévues sont les limites réglementaires (Division des risques par bénéficiaire et de solvabilité pour l'ensemble des engagements).

**Des limites de contreparties**  
Sur le marché monétaire, le risque de contrepartie diffère selon qu'il s'agit du marché interbancaire ou du marché des dépôts de rég. Ce risque existe dans le cas de CFG Group est dans le sens préteur, et se matérialise par la défaillance de la contrepartie emprunteuse.  
- Pour le marché des dépôts, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en garantie sont instaurées ;  
- Quant au marché interbancaire, les limites de contreparties sont mises en place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. CFG Group a aussi certaines contreparties considérées comme présentant un risque élevé.  
**Des limites de pertes maximales par activité**  
La limite de pertes maximale se définit comme la limite à ne pas dépasser quelque soit l'évolution des facteurs de risque :  
- Le scénario catastrophe pour l'activité Tan, basé sur l'impact de la dégradation des taux et des spreads ;  
- Sur le portefeuille Actions, le scénario stress-test est représenté par des phases basses et continues du marché.  
La limite de pertes maximale correspond à un pourcentage des fonds propres et est approuvée par le conseil d'Administration. Cette limite donne lieu à un montant d'exposition maximal par activité, c'est-à-dire un plafond d'engagement par activité qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales.

**Des indicateurs de risque**  
Les principaux indicateurs de risque sur lesquels se base CFG Group pour apprécier son niveau d'exposition au risque de marché sont le VAR, le P&L, cumulé et la sensibilité lorsqu'il s'agit du portefeuille obligataire. Ceux-ci sont comparés aux limites internes fixées, i.e. Stop VaR, Stop Loss ainsi que la sensibilité du portefeuille pour les positions sur taux :  
- La limite Stop VaR est fixée en fonction de la limite de partie maximale ;  
- La limite Stop Loss en fonction de la limite Stop VaR ;  
Ces limites sont fixées par la direction générale et le Risk Management puis validées par le conseil d'administration. Elles sont suivies au quotidien en central et ne doivent pas être dépassées quelconques soient les conditions et l'évolution du marché.  
En complément des indicateurs internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Group s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :  
- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier 1c ;  
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

**Stress tests minimum**  
CFG Group réalise également les stress tests minimum conformément au scénario défini par Bank Al-Maghrib. Les chocs sont appliqués aux portefeuilles des contreparties à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque. Elle est également en charge de vérifier au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à son activité.  
En 2014, l'impact des stress tests minimum sur les fonds propres et le ratio de solvabilité reste encore très faible pour l'ensemble des portefeuilles. Ce dernier reste largement supérieur au minimum exigé par la banque centrale.

**Information de l'organe d'administration et de direction**  
La simplification des aspects de l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque. Elle est également en charge de vérifier au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à son activité.  
Afin de renforcer le dispositif de gestion du risque de marché de CFG Group, des reportings complémentaires réguliers sur l'évolution de l'ensemble des indicateurs de risque et des limites internes instaurées et réglementaires sont en cours de mise en place. Ils seront destinés à la Direction générale et à la salle des marchés.

**6.1.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ**  
Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.  
**Organisation et gouvernance**  
Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de liquidité est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.  
La direction Marché des capitaux est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque. Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque. Elle est également en charge de la mise en œuvre des limites de risques réglementaires relatives à ses activités.  
La Gestion Globale des Risques est chargée de l'évaluation des risques de Liquidité. A ce titre, elle élabore la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de liquidité et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi, tels que recommandés par Bank Al-Maghrib. Elle est également en charge de vérifier au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à son activité.  
La direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de liquidité à travers le suivi du ratio de couverture par des clients ainsi que les reportings trimestriels portant sur le coefficient maximum de division des risques par emprunteur et par groupe d'intérêt.  
En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de liquidité lors des comités d'aide semestriels et des comités d'administration.

**Dispositif de mesure et de surveillance du risque de liquidité**  
**Suivi de l'échéancier des flux de trésorerie**  
L'échéancier des flux de trésorerie est assuré à travers l'évaluation de la trésorerie immédiate et la trésorerie prévisionnelle :  
- La salle des marchés établit quotidiennement un tableau de flux permettant de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde ouvert de BRAM, des flux entrants et sortants ainsi que de nos emprunts pris sur le marché monétaire de Média Office. Celui-ci est également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la banque lui permettant de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour ;  
- Des échéanciers de trésorerie sont également établis et mis à jour régulièrement par la salle de marché.  
**Calcul des gaps de liquidité par tranche de maturité**  
Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité (ou l'impact de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants et sortants, au moment de l'échéance de la contrepartie. Ce gap est mesuré sur une période de 30 jours, en tenant compte de l'impact des flux de trésorerie sortants (Retrait clientèle, décaissement de crédit, achats fermes, prêts et retours d'emprunt) par tranches de maturité. On distingue 3 tranches de maturité :  
- M1 : 1-3 mois ;  
- M1 : 3-12 mois ;  
- M1 : 12-36 mois ;  
Le long terme, 36-360 jours.  
Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité en cours de la banque à court, moyen et long terme et permet d'estimer les besoins additionnels de liquidité sur 1 mois ;  
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et la valeur actualisée du portefeuille de Bons du Trésor disponible ;  
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et le total d'actifs liquides et réalisables ;  
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et les lignes stand-by de liquidité.  
Les résultats des stress tests de liquidité effectués en 2014 montrent que CFG Group a la capacité de faire face à ses besoins de financement. De plus, du fait de l'importance de la gestion de la liquidité dans la phase de lancement des activités bancaires, CFG Group accorde une attention particulière à ce sujet, qui fait l'objet d'un suivi prudent et très rapproché par les instances de direction.

**6.1.5 RISQUE OPÉRATIONNEL**  
Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et de réputation.  
Contrairement aux risques de marchés et de crédit, les risques opérationnels sont subis, ils ne sont pas la contrepartie d'une espérance de gain ou d'une rémunération future attendue.  
**Suivi et surveillance des risques opérationnels**  
CFG Group a mis en œuvre un dispositif de suivi et de contrôle des risques opérationnels durant les exercices 2013-2014 par la mise en place de procédures et des points de contrôle relatifs aux processus formalisés.  
On note également la mise en place en 2013 d'un nouveau système d'information de dernière génération et totalement intégré Front to Back, fonctionnant en temps réel, ayant permis une automatisation complète des critères de suivi et de contrôle.  
Par ailleurs, un premier travail d'identification des risques opérationnels par processus réalisé a été effectué. Celui-ci a permis la mise en place d'un manuel de contrôle interne, dans lequel sont recensés les contrôles instaurés pour la maîtrise de ces risques.  
Afin de réduire son exposition aux risques opérationnels, CFG Group poursuivra sa dynamique de renforcement de son dispositif de gestion des risques par :  
- L'élaboration d'une cartographie des risques opérationnels allant lui permettre d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et de les hiérarchiser ;  
- L'élaboration de plans d'actions de maîtrise des risques et de renforcement des contrôles ;  
- la mise en place de KRI, i.e. indicateurs clés des risques, aux points sensibles de chaque activité, allant permettre la mesure de l'évolution des facteurs de risque ;  
- la mise en place d'une base "incidents" allant permettre la collecte d'incidents ;  
- la mise en place d'un système de reporting allant permettre de fournir au Risk Management, à la Direction Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration ;  
- l'expansion aux risques opérationnels et son évolution ;  
- l'évaluation de l'impact de l'impact de ces risques ;  
- l'identification des risques majeurs ;  
- la mise en place d'actions de maîtrise des risques.

**Plan de continuité de l'activité**  
Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles de la banque puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.  
Le PCA de CFG Group est en cours d'implémentation. Il couvre les processus métiers de la banque et de ses filiales. Il est destiné à couvrir des risques tels que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, incendie, inondation.  
Cet-ici sera composé notamment :  
- D'un plan de secours informatique pour assurer les services informatiques critiques, déjà opérationnel ;  
- D'un plan de secours applicatif avec aménagement d'un service informatique dédié en cas de panne, Celui-ci est d'ores et déjà identifié. Il sera opérationnel en 2015 ;  
- D'un dispositif de gestion de crise.

**6.1.6 ACTIFS PONDÉRÉS ET RATIO DE SOLVABILITÉ**  
La mesure des risques opérationnels par la Banque est faite selon l'approche standard des accords de Bâle II, telle que présentée dans la circulaire n°04/02/2008 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés.  
Pour la mesure du risque opérationnel l'approche appliquée par CFG Group est Bâle II. L'indicateur de base

Risque au 31 décembre 2014	Exposition Actifs Pondérés (en KDH)	Engagements en Fonds Propres (en KDH)
Risque de Crédit	1 564 888	108 588
Risque de Marché	175 248	18 052
Risque opérationnel	153 027	12 262

Au 31 décembre 2014, les fonds propres réglementaires de CFG Group conformément à la circulaire n° 14/02/2011 relative aux exigences réglementaires des fonds propres des établissements de crédit s'établissent à 274,6 millions de dirhams. Le ratio de solvabilité devrait s'établir à 16,2%.

6.3 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ (En DH)

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat par action	-11,90	-12,87
Résultat dilué par action	-11,90	-12,87

RESUME DU RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

**EY**  
Building a better working world  
37, Bd Adoulat Ben Kaddour  
20500 Casablanca  
Maroc

**A. SAADI ET ASSOCIÉS**  
Commissaires aux Comptes  
4, Place Marabout  
20700 Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de la Société  
CFG GROUP  
57, rue Ibnou Toufal  
Casablanca

RESUME DU RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés joints de CFG GROUP et ses filiales (Groupe CFG GROUP), comprenant le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers ont été vérifiés par nous-mêmes et nous sommes convaincus que ces états financiers donnent une image fidèle et véridique de la situation financière et des performances de la Société au 31 décembre 2014, ainsi que des données financières et des autres informations contenues dans ces états financiers.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc.

Le Groupe dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que des comptes courants et des créances sur cette société pour des valeurs respectives de MMAD 105 et MMAD 28. Le management de CFG Group nous a informés des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, ainsi que des faits nouveaux intervenus en 2014 et susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe a constaté une dépréciation de MMAD 56, soit 100% de la valeur brute des titres. Sur la base des éléments nous nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

A notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états financiers consolidés ci-dessus sont sincères et conformes aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) applicables au Maroc.

À notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états financiers consolidés ci-dessus sont sincères et conformes aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) applicables au Maroc.

Casablanca, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes  
ERNST & YOUNG  
Abdelattif BERRADA ALLAN  
Abdelattif BERRADA ALLAN

A. SAADI ET ASSOCIÉS  
Commissaires aux Comptes  
4, Place Marabout  
20700 Casablanca  
Maroc  
Mohamed HDIR  
Associé Gérant